

OFFRE D'ACHAT

Les soussignés : Mme Vacher-Vinet Kim et Mr Vinet Loïc
Demeurants : 5 rue de la Jonchée 17700 Samard

Et

Les soussignés : Mme Vacher Lauren et Mr Compain Médéric
Demeurant : 2 route du grand Pontreau 17310 Saint Pierre d'Oleron
Reconnaisissent avoir visité le 19/02/2022 à 10h30 par l'intermédiaire de l'agence
immobilière ABAFIM, le bien Mandat N°AF25080 ci-après désigné :

Villa plein pied gîte, située 5 route d'Auch 65670 Monléon-Magnoac
Cadastrée Section A, Parcelles 12, 13, 295, 297 ; 65670 Monléon-Magnoac

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions
suivantes :

Prix net vendeur : 252 000€ (en lettres : Deux Cent Cinquante Deux Mille Euros)
Honoraires d'agence : 28 000€ (en lettres : Vingt Huit Mille Euros)
Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur : 280 000€
(en lettres : Deux Cent Quatre Vingt Mille Euros)

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- 0% lors de la signature du compromis de vente soit la somme de 0 €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de 280 000€

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour,
cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de
notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenue,
aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et
simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent
document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000
TARBES, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec
accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.
Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et
utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

Fait à Orignac, le 19/02/2022

Pour ABAFIM

Le négociateur,

SANDRINE LIMOUSI

signé par SANDRINE LIMOUSI
Signed and certified by yousign

(1) Condition suspensive :

Le vendeur,
(Bon pour acceptation
des présentes conditions)

Bon pour acceptation

des présentes conditions

Sous réserve des résultats des diagnostics, obtention d'un prêt